



COMMENT ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

Une démarche simple avec un accompagnement dédié.

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative de l'Aube vous accompagne pour l'obtention de l'agrément local

1. Pour définir votre projet d'accueil

Déterminer un contenu de mission adapté à votre structure et au volontaire
Préciser les modalités de tutorat et les aspects financiers

2. Pour obtenir l'agrément

Expliquer les attendus du dossier de demande
Expliquer les différentes étapes

3. Pour accueillir le/la volontaire

Répondre aux questions administratives liées à l'accueil et au suivi du volontaire
Accompagner à la mise en œuvre de la formation civique et citoyenne ...

POURQUOI ACCUEILLIR DES VOLONTAIRES ?

Le Service Civique représente un bénéfice pour tous

- Pour les jeunes qui s'engagent

Le Service Civique leur offre une expérience de vie unique pendant laquelle ils pourront mûrir, gagner en confiance et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir.

- Pour votre organisme

Le Service Civique permet d'amplifier vos actions, d'expérimenter des projets d'innovation sociale, et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

- Pour l'ensemble de la société

Tous peuvent bénéficier de l'action des volontaires sur le terrain, qui crée une nouvelle relation entre vos publics et votre structure.

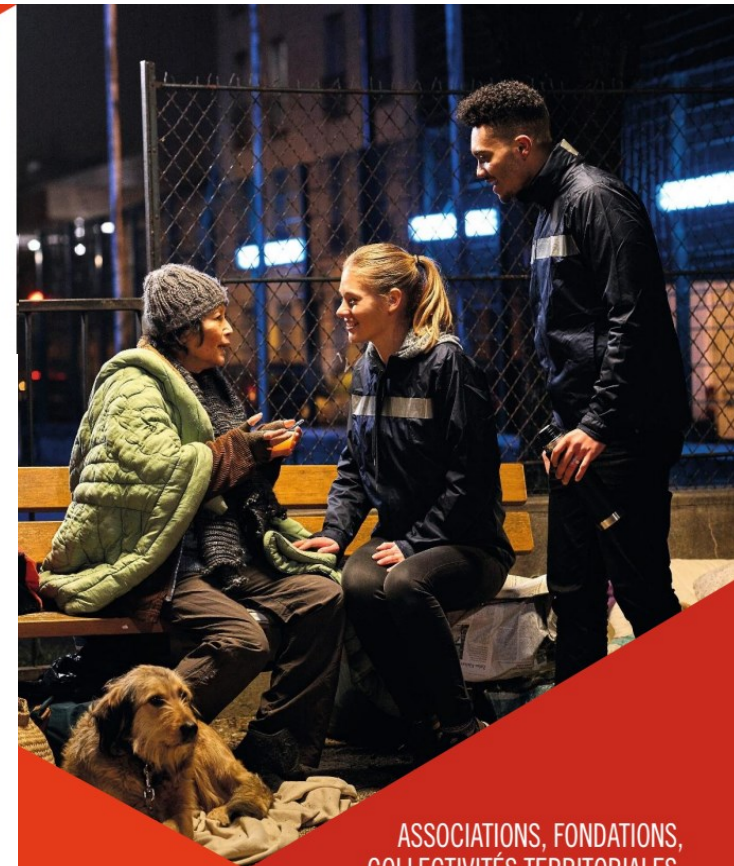
CONTACTS

Emeline HORREAUX
emeline.horreaux@ac-reims.fr

DSDEN de l'Aube
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement,
aux sports et à la vie associative

30, rue Mitantier - CS 10371
10025 TROYES cedex

DES MILLIERS DE JEUNES VOUS ATTENDENT SUR
SERVICE-CIVIQUE.GOUV.FR
#FAITESLESAUT



ASSOCIATIONS, FONDATIONS,
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS,
SERVICES DE L'ÉTAT...

**DES MILLIERS DE JEUNES
VOUS ATTENDENT**

*faites
le*
saut

UNE EXPÉRIENCE UNIQUE OÙ SEULE LA MOTIVATION COMPTE

- Un engagement volontaire d'une durée moyenne de 8 mois
- Au service de l'intérêt général
- Pour les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Une mission de 24h hebdomadaire minimum
- En France ou à l'étranger

• Dans l'un des 9 domaines reconnus prioritaires pour la nation

- | | |
|---|--|
|  Culture et Loisirs |  Intervention d'urgence en cas de crise |
|  Éducation pour tous |  Mémoire et citoyenneté |
|  Environnement |  Santé |
|  Solidarité |  Développement international et action humanitaire |
|  Sport | |

UN CONTRAT SPECIFIQUE

- Un contrat d'engagement qui définit les liens de coopération entre le/la volontaire et l'organisme d'accueil
- Un accompagnement par un tuteur au sein de votre organisme
- Une participation du volontaire à une Formation Civique et Citoyenne (FCC) et une Formation aux Premiers Secours (PSC1), prises en charge par l'Etat

Structure d'accueil

107.58€ par mois et par jeune pour les frais liés à l'alimentation et au transport

473.04 € par mois versé directement au jeune

Bourse complémentaire de **107.68€** par mois au jeune si la situation du volontaire le justifie

ETAT

Protection du volontaire et droits à la retraite

La somme unique de **100€** (versée après les 2 mois de mission) pour la mise en œuvre de la formation civique et citoyenne

100€ par mois et par jeune pour les frais liés au tutorat si la structure d'accueil est une association

Le Service Civique favorise les liens sociaux et intergénérationnels, et bénéficie à toute la société.

DES AVANTAGES POUR LES JEUNES QUI S'ENGAGENT

Pendant leur mission

- Un accompagnement personnalisé avec un tuteur dédié.

- La carte du Service Civique pour bénéficier d'avantages dédiés aux volontaires.

- L'Aide au Logement et l'Allocation aux Adultes Handicapés, cumulables avec l'indemnité mensuelle des volontaires.

- Une protection sociale complète, prise en charge par l'État.

Après leur mission

- Une attestation officielle à conserver pour faire valoir leur engagement de Service Civique.
- Un engagement valorisable tout au long de leur parcours : formation, emploi, bénévolat...
- Des droits au titre de la retraite cumulés pendant la durée de leur mission.



//

Nos volontaires en Service Civique donnent à notre association une dimension intergénérationnelle qui séduit toutes les parties prenantes. Ces volontaires nous apportent encore un supplément d'enthousiasme, d'engagement et d'efficacité.

Une association d'accueil de volontaires

DES EXEMPLES DE MISSIONS SUR LE DEPARTEMENT DE L'AUBE

- | | |
|--|--|
|  Solidarité | Ambassadeur Mona Lisa - ADMR Aube
Accompagner les personnes âgées à rompre leur solitude |
|  Santé | Sensibiliser à la pratique sportive dans une optique de santé - Association Akhilleus |
|  Éducation pour tous | Accompagnement à la scolarité et aux loisirs en direction des enfants - Association Action Jeunesse de l'Aube |
|  Culture et Loisirs | Participer à la médiation et à l'organisation d'événements culturels - Compagnie Kalijo |
|  Sport | Aide à la mise en place du projet éducatif fédéral du club de football de Nogent - Football Club Nogentais |
|  Environnement | Animatrice environnement - Centre d'Initiation à l'Environnement d'Othe et d'Armanche |
|  Mémoire et citoyenneté | Ambassadeur de l'histoire - Comité Chomedey de Maisonneuve |
|  Développement international et action humanitaire | Participer à des projets de développement - Comité Catholique contre la faim (CCFD) |



// *L'implication et la motivation des jeunes participent à soutenir la dynamique dans les équipes d'agents titulaires en place, qui doivent penser leurs pratiques pour les transmettre aux jeunes en mission.*

Une commune de 8 000 habitants